

Comme on se propose actuellement d'interdire l'utilisation du DDT et d'autres aérosols chimiques, cette recherche se révélait urgente et arrivait en son temps.

M. A. Mansingh, alors au service des Laboratoires de l'Armée des États-Unis, au Massachusetts, comptait parmi les scientifiques choisis pour travailler sur les hormones d'insecte. M. Mansingh était natif de l'Inde. Il s'était tout d'abord rendu au Canada et voulait y revenir. Il avait accepté un poste à la Commission de la fonction publique au début de 1967 à titre de chimiste en physiologie des insectes. Apparemment bien qualifié dans son domaine, il avait eu à ce moment-là deux autres excellentes offres au Canada, qu'il avait refusées. Il l'avait fait pour revenir ici et s'engager dans ce qu'il croyait être un important projet national.

M. Mansingh a travaillé avec le groupe de la biologie des systèmes à Victoria (C.-B.). Ses recherches ont comporté le sassement d'extraits d'arbres du Canada pour imiter l'action des hormones, l'étude de leurs effets biochimiques sur la croissance, le développement, la reproduction et la survivance des insectes, et la possibilité de leur application sur place. Ce travail fut commencé en collaboration avec M. V. Hach, chimiste senior de la section de recherche et de développement de la MacMillan Bloedel Limited, qui a fourni des extraits de bois et d'écorce de diverses espèces d'arbres. Le projet de recherche d'hormones d'insecte a été transféré à Sault-Sainte-Marie, en Ontario, et M. Mansingh était censé y être muté le 19 août dernier.

● (10.00 p.m.)

Deux heures avant son départ pour Sault-Sainte-Marie, M. Mansingh a appris de son directeur associé à Victoria que son poste était devenu superflu et que son congédiement entrerait en vigueur le 19 novembre 1969. La raison de ce congédiement était exposée dans une lettre envoyée à M. Mansingh et datée du 19 août. La voici :

Les sévères restrictions budgétaires de la fonction publique qui maintiendront notre budget ministériel pour l'année financière 1970-1971 au niveau de 1969-1970 a entraîné la réduction de certains programmes de recherche dans notre division. Le programme des hormones à l'Institut de recherches sur la pathologie des insectes de Sault-Sainte-Marie est l'un des programmes annulés. Votre transfert à Sault-Sainte-Marie était lié à votre affectation à ce travail. A la suite de la décision d'annuler ce programme, votre poste est maintenant considéré comme superflu. Conformément aux instructions ministérielles, la présente a pour but de confirmer que votre congédiement entrera en vigueur dans trois mois à compter d'aujourd'hui, c'est-à-dire le 19 novembre 1969.

J'ai appris, monsieur l'Orateur, que l'Institut professionnel de la fonction publique a vainement fait appel au Conseil du Trésor et

[M. Aiken.]

que M. Mansingh a déposé une plainte en vertu de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, également en vain. Compte tenu du fait qu'on a laissé la fonction publique prendre une expansion anormale, on devrait sûrement user de raison et de modération en réduisant ses effectifs. En outre, on devrait faire connaître aux intéressés les facteurs responsables de leur congédiement.

Ces considérations m'amènent à poser la question suivante au ministre. Premièrement, pourquoi a-t-on annulé un programme de ce genre à une époque où il semblait devenir très important? Deuxièmement, quelles directives a-t-on établies pour congédier les employés à la suite des restrictions budgétaires? J'ai appris que, malgré la promesse du premier ministre (M. Trudeau), on n'a pas consulté les associations d'employés au sujet des congédiements. Troisièmement, considère-t-on l'emploi comme le facteur essentiel du congédiement ou bien l'ancienneté de l'intéressé? Quatrièmement, le gouvernement est-il conscient du moral extrêmement bas qui règne actuellement dans la fonction publique, en particulier dans le domaine professionnel?

Voici ma cinquième question. Comme bien des gens acceptent des emplois dans la fonction publique, de préférence à l'industrie et au commerce, tout simplement à cause de la sécurité de l'emploi; comment le gouvernement espère-t-il continuer à intéresser des professionnels à entrer dans la fonction publique à la suite des congédiements à l'aveuglette qui ont lieu actuellement? Enfin, si la recherche sur l'entomopathologie est sans valeur à l'heure actuelle ou si M. Mansingh était incompetent, hypothèses qui ne semblent justifiées ni l'une ni l'autre, je demande alors au ministre de dire exactement les raisons de l'annulation de ce projet et du renvoi de ce chercheur.

Voilà mon grief, monsieur l'Orateur. Le ministre n'est peut-être pas au courant de l'affaire. J'avais l'intention ce matin de lui demander simplement de se renseigner. J'espère qu'il pourra du moins répondre aux questions précises. S'il peut énoncer les principes directeurs en vertu desquels on congédie le personnel, ce serait fort utile aux fonctionnaires.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur je tiens à remercier le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) de me donner l'occasion de dire un mot au sujet de nos priorités et de la manière dont on évalue les programmes particuliers de recherche. Dans le service forestier, les priorités en matière de recherches sont fixées en consultation étroite avec l'industrie, les provinces et les universités. Dans ce cas-ci,